



*Direction de l'animation  
et des relations avec la population  
Service des actions culturelles  
et de la vie associative*

Tél. 03 20 66 58 09

## DECISION

### DEC/2024/CULTURE/86

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire.

Vu la demande de l'association Atabak concernant la mise à disposition d'un équipement nécessaire à l'organisation de répétitions « percussions et danses brésiliennes »,

### DECIDE

**ARTICLE 1er** : De mettre à la disposition de l'association Atabak, en accord avec le Principal du Collège Raymond Devos, le gymnase du collège durant les travaux de rénovation de la salle Dunant, du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**ARTICLE 2** : De signer la convention avec le collège Raymond Devos et l'association Atabak.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Hem, le 19 mars 2024



Le Maire de HEM,

Francis VERCAMER

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS

Standard mairie: 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)